

**PRESENTS** : FABRICE KOSIAK, VINCENT LABARBE, CLAUDE LEBORGNE, CHRISTINE LOYRON, PATRICE JOUETTE, PAUL MARTINEZ, EMILIE TRONQUIT

**INVITE(S)** : SARAH BITON, FRANCK SAULNIER, JOFFREY NIZAN

**EXCUSÉS** : GÉRARD MARTIN, HELENE HELLEGOUARCH

## **I. LITIGES J1 et J2, phase 2**

1<sup>è</sup> JOURNÉE - PHASE 2 - du SAMEDI 7 février 2026

### **Nationale 2 messieurs poule 2 : LE CANNET TT 1 ct NEUILLY ASPN 1**

Le joueur Clément BLANC fait forfait pour sa deuxième partie, certificat médical fourni.  
Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

### **Nationale 2 messieurs poule 6 : ROUEN SPO 2 ct SAINT QUENTIN TT 2**

Le joueur MONTEIRO BRANDAO fait forfait pour sa deuxième partie, certificat médical fourni.  
Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

### **Nationale 3 messieurs poule 12 : FONDETTES AS 1 ct QUEVILLY CP 2**

Le joueur TEIXERA DA CRUZ fait forfait lors du double, le résultat de la rencontre est entériné.  
Certificat médical non fourni, la pénalité financière est appliquée.

### **Nationale 1 dames poule 2 : COURBEVOIE STT 2 ct ECHIROLLES-EYBENS TT 1**

La joueuse DESENEUX Elea (Echirolles-Eybens) abandonne après sa 1<sup>ère</sup> partie, certificat non fourni.  
Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour sa partie n°2, quand une des deux joueuses ne se présente pas dans l'aire de jeu, elle perd les points qu'elle aurait dû perdre si elle avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas créditée des points qu'elle aurait pu gagner.

### **Nationale 1 dames poule 2 : ANNECY TT 1 ct PONTOISE-CERGY AS 1**

L'équipe de PONTOISE-CERGY AS 1 a déclaré forfait le 05/02/2026, la CSF et le club adverse ont été prévenus.

L'équipe de PONTOISE-CERGY AS 1 est déclarée battue par forfait simple 0-8 et marque 0 point rencontre. Selon l'article II.118.2 alinéa b, il est appliqué la pénalité financière de 400 euros et le règlement à la FFTT de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

### **Nationale 1 dames poule 3 : COURBEVOIE STT 2 ct CRETEIL USTT 1**

Rapport JA : La joueuse LAGSIR Sannah a oublié son maillot de club et a joué en rouge alors que ses coéquipières ont joué en bleu.

Application de la pénalité financière de 20€.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs

suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
STRASBOURG RC 1	2
LEVALLOIS SPORT 4	2
INGRE CMPJM TT 1	1
POISSY / MENU COURT ENT 1	1

2ème JOURNÉE - PHASE 2 - du SAMEDI 7 mars 2026

**Nationale 1 messieurs poule 1 : CUGNAUX VILLENEUVE TT 1 ct LE HAVRE ATT 2**

Joueurs du Havre ATT n'ayant pas le classement requis : DEMONCHY Philippe (7642426)

La composition de l'équipe du club de LE HAVRE ATT 2 fait apparaître un joueur n'ayant pas le classement requis pour la N1 Messieurs (DEMONCHY Philippe 550 pts). En conséquence, l'équipe de LE HAVRE ATT 2 est déclarée battue par pénalité 0-8 et marque 0 point rencontre. En application de la Circulaire d'Information, une pénalité financière de 100 euros est appliquée pour joueur non conforme.

**Nationale 2 messieurs poule 1 : VILLENEUVE PPC 1 ct DRANCY JA 1**

Le joueur DEMORTEUX Jérôme abandonne lors de sa dernière partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée et perte des points.

**Nationale 2 messieurs poule 6 : BETHUNE ASTT 2 ct MERS TREPORT EU TT 1**

Le joueur Mickael GALLET fait forfait lors de sa première partie, certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

**Nationale 2 messieurs poule 6 : FERRIERE TT 1 ct CHILLY MORANGIS CTT 1**

L'équipe 1 du club de CHILLY-MORANGIS a déclaré forfait le 06/03/2026 en prévenant par mail le LA FERRIERE, la CSF n'a pas été prévenue.

L'équipe de CHILLY-MORANGIS est déclarée battue par forfait simple 0-8 et marque 0 point rencontre.

Il est appliqué la pénalité financière de 400€ et selon l'article II.118.2 le règlement de la somme correspondant aux frais de déplacement aller-retour.

**Nationale 3 messieurs poule 1 : NANTES ST MEDARD DOULON 2 ct BEGLAIS CA**

Le joueur Flavien BOUCHE abandonne lors de sa première partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée et perte des points.

**Nationale 3 messieurs poule 4 : LOGNES EP 1 ct BORDEAUX CAM 3**

Le joueur SILVA MORAIS abandonne lors du double le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée et perte des points.

**Nationale 1 dames poule 1 : LEERS OSTT 2 ct COURBEVOIE STT 1**

La composition de l'équipe du club de LEERS OTT 2 fait apparaître une joueuse n'ayant pas le classement requis pour officier en N1 Dames (BATAILLE Céline 882 points). En conséquence, l'équipe de LEERS OSTT 2 est déclarée non conforme, battue par pénalité 0-8 et marque 0 point rencontre. En application de la CSF 2.6.1, une pénalité financière de 100 euros est appliquée pour

joueur non conforme.

### **Nationale 1 dames poule 2 : ECHIROLLES-EYBENS TT 1 ct PING ST JEAN 45 1**

L'équipe d' ECHIROLLES-EYBENS TT 1 a déclaré forfait le 04/03/2026, la CSF et le club adverse ont été prévenus. L'équipe d' ECHIROLLES-EYBENS TT 1 est déclarée battue par forfait simple 0-8 et marque 0 point rencontre.

Selon l'article II.118.2 alinéa a, il est appliqué la pénalité financière de 400 euros.

### **Nationale 2 dames poule 2 : IGNUY AP 1 ct RENNES CPB 1**

Le certificat médical de la licence de la joueuse ALINE Marion (IGNY) n'était pas en règle. La licence indique « sans pratique sportive »

### **FORFAIT GENERAL**

Nationale 1 dames poule 2 : ECHIROLLES-EYBENS TT 1

L'équipe d'ECHIROLLES-EYBENS TT 1 déclare forfait général pour la fin de saison.

Une pénalité de 400€ est appliquée au club.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
CHASSIEU-DECINES LESTT 1	1
AUCH CP 1	1
FONTENAY USTT 2	1
ISSEENNE E P 2	1
BETHUNE ASTT 1	1
LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE 2	1
LEVALLOIS SC 2	1
MAIZIERES LES METZ 1	2
FONTENAY USTT 2	1

## **II. RESPECT REGLEMENTS FEDERAUX**

### **Critérium fédéral**

La Ligue Île-de-France n'appliquerait pas le règlement fédéral pour le critérium car elle sélectionne les joueurs selon leurs points FTTT et non selon leurs points critérium.

Plusieurs Ligues feraient la même chose mais pour des catégories bien ciblées (notamment pour les jeunes lorsqu'il y a des changements de catégorie).

Échanges sur pratiques observées dans d'autres ligues : mentions de limitations (limiter à 25% des joueurs).

L'objectif principal est d'aligner l'application du règlement du critérium fédéral entre ligues. Il a été proposé de faire un état des lieux du fonctionnement de chacune des Ligues et de statuer par la suite.

### **Finales fédérales par classements**

La Ligue Ile de France ne respecte pas le règlement fédéral concernant le nombre de joueurs sortant de poule, elle ne qualifie que deux joueurs, éliminant le troisième après la poule.

La Ligue a été interrogée et elle explique qu'ils font ça par manque de place et pour ne pas finir trop tard.

## **III. COEFFICIENTS COMPETITIONS**

La nouveauté de la "race" implique de revoir les coefficients : proposition d'augmenter les France jeunes à 2 et le critérium à 1,75 (ou 1,5 selon avis), avec la perspective que ces changements soient appliqués la saison suivante si possible et que le règlement soit soumis au vote en mai. La CSF ne souhaite pas prendre cette décision dans un document comparatif et sans avoir reçu les règlements de la RACE. Les documents vont donc être envoyés mais ne doivent pas être communiqués.

#### **IV. DOUBLE APPARTENANCE**

La discussion a porté sur la difficulté de contrôler la double appartenance, les différences entre niveaux (pro B, N1), les effets sur la formation des joueurs et le coût pour les clubs.

Proposition : libérer les joueurs français tout en limitant les doubles appartenances des étrangers (à un joueur).

Mais inquiétudes juridiques liées au droit européen et au droit du travail.

Par la suite, un groupe de travail composé de joueurs, entraîneurs, salariés a été créé pour discuter de la multi-appartenance et des possibilités au niveau droits européen.